

À VENIR COURANT 2023
La Lettre N°2 du CLS
et Forum Santé



Débat théâtral prévention des cancers

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS), outil de territorialisation de la politique de santé nationale et régionale, œuvre à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des habitants du Pays de Chaumont. Opérationnel depuis 2020, la mise en œuvre de ses actions a subi les contraintes de la crise sanitaire les deux premières années, mais grâce à la capacité d'adaptation et de résilience des structures, associations et institutions inscrites dans cette démarche, les habitants du territoire bénéficient de projets concrets, comme par exemple :

- Sessions d'information sur les espèces invasives comme les chenilles urticantes ou l'ambrosie (ici à Chateauvillain avec Fredon)

- Actions de prévention (fil rouge du CLS) pour des clés de compréhension sur les bienfaits d'une bonne alimentation (Maison de la Nutrition) mais aussi de l'activité physique adaptée (CMES) et la nécessité de réaliser les dépistages organisés de certains cancers (ici à Bologne lors d'un débat-théâtre participatif).



Le CLS sert aussi à créer de nouveaux liens, à générer de nouveaux projets, à mettre en lumière de nouveaux acteurs en santé et à trouver des financements. Ainsi la PTS Centre Haute-Marne a organisé 3 journées rencontres sur le thème de la bientraitance avec des financements LEADER.

LE SCoT

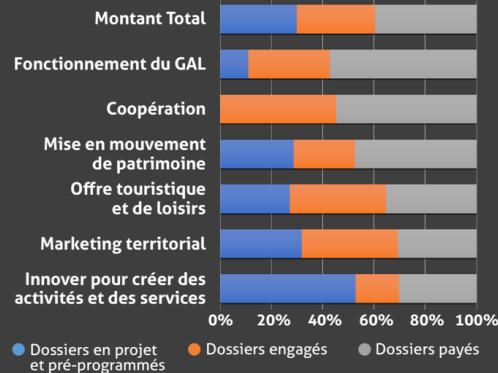
La promulgation de la loi climat & résilience, en août 2021, a enclenché un processus de réflexion et de négociation important à l'échelle nationale. Le Pays de Chaumont a été fortement impliqué, de manière opérationnelle et stratégique, dans les réflexions portées par la Fédération SCoT, entourant la mise en œuvre du «Zéro Artificialisation Nette». Cette participation a porté sur la prise en compte des spécificités des zones rurales dans les travaux de la Conférence régionale des SCoT. Ce travail a permis plusieurs propositions intégrées dans ses contributions pour la modification du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET). Le Syndicat mixte du Pays de Chaumont continue de porter une attention particulière aux modalités d'application de la loi Climat et Résilience et de sa déclinaison dans les SCoT.



LE PROGRAMME LEADER

Le programme 2014-2022 touche à sa fin. Ce sont quasiment 1 876 263 euros qui ont été distribués sur le territoire du Pays de Chaumont au profit de projets innovants, ruraux et fédérateurs. Des crédits sont encore disponibles à condition que le projet soit finalisé et payé en juin 2024. Si vous avez des projets sur le thème des services innovants, du marketing territorial, de l'offre d'hébergement ou encore de la mise en mouvement du patrimoine, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services.

CONSUMMATION ENVELOPPE LEADER 2014-2022



ANIMATION DE TERRITOIRE

Le Pays de Chaumont a confectionné un guide « l'inventaire des matériaux anciens » dans le cadre d'un projet de coopération avec la ville de Joinville et la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugéonnais. Ce travail a été réalisé avec les attachés du patrimoine, l'architecte conseil du CAUE de Haute-Marne, mais aussi la Fondation du patrimoine, le Parc national de forêts et l'UDAP. Imprimé en 10 000 exemplaires, ce guide conseille sur les choix à faire dans la restauration de sa maison d'habitation ou pour conserver sa richesse patrimoniale. Les Petites Cités de Caractère sont aussi dotées de banderoles, de cartes postales, montrant des travaux de restauration du patrimoine sur la commune ainsi qu'une d'une plaquette de découverte patrimoniale et historique des églises.



L'évaluation de cette programmation arrêtée en juin 2021, montre que LEADER a financé plus d'une quarantaine de projets et créé plus de 8 emplois.

Un résumé de l'évaluation en image.



L'année 2023, va être l'occasion de finaliser l'instruction des dossiers en cours et les demandes de paiement. Ce sera également le démarrage de la prochaine programmation 2023-2027 puisqu'après la construction de la stratégie avec les acteurs locaux, notamment par le biais d'ateliers participatifs, la candidature du Pays a été retenue pour porter la prochaine programmation LEADER.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- Favoriser l'accueil et le maintien des populations, notamment des jeunes, par le développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs, la promotion sociale et la dynamisation du territoire
- Faire de l'accès aux services un enjeu de cohésion sociale pour la revitalisation rurale
- Faire de la transition écologique, de la valorisation du patrimoine rural et environnemental, ainsi que du tourisme durable un levier d'identité et d'attractivité du territoire.



BISTROT DE PAYS : ACTIONS RÉALISÉES

Outil de communication à l'occasion d'un Brunch



Fabrication d'une bière à l'effigie des Bistrots



Atelier application d'une charte graphique avec une agence de communication



[/paysdechaumont](https://www.facebook.com/paysdechaumont)

<https://www.linkedin.com/in/paysdechaumont/>



La lettre
6^{ème} édition
Octobre 2023



SPÉCIAL FISAC

Les crises que nous avons traversées et que nous traversons encore, ont impacté nombre d'entre nous : citoyens, acteurs du développement économique ou collectivités. Elles ont été l'occasion d'une réflexion de fond sur le soutien et l'accompagnement des entreprises notamment pour les plus petites qui jouent un rôle majeur de revitalisation et de service de proximité dans les territoires ruraux comme le nôtre. Le déploiement du dispositif FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, de l'Artisanats et du Commerce), prévu juste avant la crise sanitaire a, du fait de celle-ci été reporté permettant finalement de répondre, dans ce contexte très particulier, à un fort besoin en soutien des acteurs économiques.

La dynamique commerciale et artisanale étant essentielle à l'attractivité et au développement économique de notre territoire, c'est donc naturellement que les trois intercommunalités du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont à savoir la Communauté de Communes des Trois Forêts, la Communauté de Communes Meuse Rognon et la Communauté d'Agglomération de Chaumont, ont été pleinement engagées dans le soutien aux commerces de proximité et à leurs artisans. Cette action menée avec le soutien technique de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie Meuse-Haute-Marne, a permis d'accompagner de nombreux porteurs de projet dans la modernisation de leur outil de production, la rénovation de leurs locaux et leur mise en accessibilité. Ce programme ambitieux de soutien, financé par l'État et les contreparties des collectivités et de la Région Grand Est, arrive désormais à son terme. Nous ne pouvons que nous féliciter de sa réussite, sujet principal de cette édition, avec plus de 1 230 000 € investis dans l'économie locale.

L'année 2023 est également la fin d'un cycle de programmation des fonds européens LEADER. L'importance de cet outil, au cœur des politiques européennes de développement rural conduira le Pays de Chaumont à porter la prochaine programmation 2023-2027, avec un bon espoir que cette dernière soit couronnée de succès.

Enfin, et une fois de plus avec le soutien des territoires composant le Pays de Chaumont, un nouveau domaine d'action va pouvoir être investi. En effet la proposition de Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays de Chaumont a tout dernièrement été validée dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation. Nous nous retrouverons très prochainement pour définir conjointement les grandes orientations et le plan d'action de cette nouvelle dynamique tournée vers l'alimentation locale et les circuits courts dont Mr Olivier Billard, élu 3ème Vice-Président en juillet 2023, sera chargé du suivi et de sa mise en œuvre.



Stéphane Martinelli

PRÉSIDENT

DOSSIER SPECIAL FISAC

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

Maison Baluchon à Chaumont - Accessoires d'exception et décoration d'intérieure



Boulangerie, Pâtisserie MAZIER-FAYNOT à Bourmont



3D CPS à Châteauvillain - Conception et réalisation de pièces en plastique

INTERVIEW D'ARNAUD LAMOTTE ÉLU RÉFÉRENT FISAC



« À la suite d'une période sanitaire complexe, nos commerçants ont souhaité un renouveau de leur profession en adaptant leurs établissements, en les modernisant, et les diversifiant.

L'aide du FISAC a permis à certains de concrétiser leur projet, à d'autres de le développer mais également de le pérenniser.

Le portage du dispositif par le Pays de Chaumont a permis au porteur de projet d'être accompagné dans leur dossier de demande d'aide et grâce à un accompagnement technique et une gouvernance interne efficace de bénéficier d'un délai d'instruction et de réalisation assez courts. En effet, le versement de la subvention effectué en moins d'un mois permet de répondre à des problématiques parfois complexes de trésorerie, ce qui est très appréciable pour les commerçants.

Nous avons connu un vrai engouement dès le début du programme et nous sommes très satisfaits des projets réalisés sur notre territoire. »

LES CHIFFRES CLÉS

82 LETTRES D'INTENTION

59 DOSSIERS INSTRUITS

407 000 € D'AIDES VERSÉES

1 230 000 € D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES COMMERÇANTS DONT **800 000 €** PAR DES ARTISANS HAUT-MARNAIS

UN PLAN D'ACTION EN 2 AXES

► L'aide directe aux services, aux commerces et à l'artisanat

Ce premier volet regroupe la majorité des fonds, notamment dédiés à la modernisation, à la mise en accessibilité et à la sécurisation des locaux, ainsi qu'à la modernisation de l'outil de production.

► Le soutien aux associations de commerçants

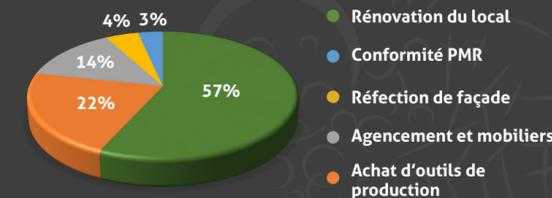
Ce volet a permis d'aider la communication et les animations portées par les unions commerciales du territoire.

TYPOLOGIE DES PROJETS

ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES PORTEURS DE PROJET



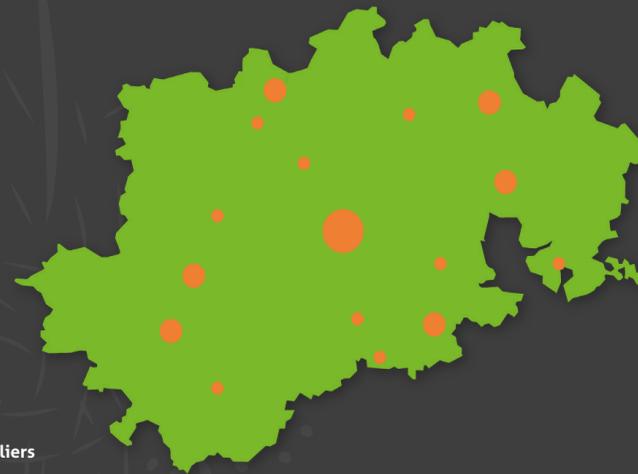
TYPES D'INVESTISSEMENT



PARTICIPATION FINANCIÈRE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS PAR LE DISPOSITIF FISAC



UNE AIDE À L'INVESTISSEMENT POUVANT ALLER JUSQU'À 10 000 EUROS

Le dispositif FISAC est un outil pour accompagner et soutenir les entreprises locales. Il s'adresse aux entreprises artisanales et commerciales, ainsi que les prestataires de services.

Il permet de financer des dépenses d'investissements relatives à la modernisation et rénovation des locaux, la mise en accessibilité et la modernisation de l'équipement professionnel.

Selon un plafond des dépenses éligibles fixé à 25 000€ HT, le montant de l'aide est situé entre 40 et 60% en fonction du type de projet.

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF FISAC

